

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

RESUME

MATIN

Le Comité adopte le résumé de première séance de la session, inclus dans le document SC62 Sum. 1, avec les amendements suivants:

- Au point 5, les mots et en insérant les mots “du Comité” après “les membres suppléants” devraient être ajoutés au premier paragraphe;
- Au point 10.1, la phrase suivante devrait être ajoutée au paragraphe: Le Comité prend note également de l'opinion selon laquelle le changement de structure des sessions de la Conférence des Parties ne devrait pas entraîner un surcroît de travail à faire dans les groupes de travail car cela pourrait désavantager les petites délégations.
- Au point 10.2.4, le numéro “23.2”, à la fin du paragraphe, devrait être remplacé par 23.6.

Le Comité adopte le résumé de deuxième séance de la session, inclus dans le document SC62 Sum. 2, en y ajoutant le texte suivant:

10.3 Améliorer la transparence du vote lors des sessions de la Conférence des Parties..... SC62 Doc. 10.3

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 10.3. Le Comité note que les Etats membres de l'Union européenne envisagent de soumettre une proposition visant à amender le règlement intérieur de la Conférence des Parties concernant de l'utilisation du vote au scrutin secret.

Le Comité adopte sans amendement le résumé de la troisième séance de la session inclus dans le document SC62 Sum. 3.

Le Comité adopte le résumé de la quatrième séance de la session, inclus dans le document SC62 Sum. 4, avec les amendements suivants:

- Au point 15, remplacer le troisième paragraphe par le paragraphe suivant:
Uniquement aux fins de la consultation, et non pour servir de définition des mesures prévues par l'Article XIV, paragraphe 1 a), de la Convention, par "mesures internes plus strictes", il faut entendre:
 - Au point 19, la phrase suivante devrait être ajoutée: Le Comité recommande que les Parties appuient le collège virtuel.
40. Objets personnels et à usage domestique SC62 Doc. 40

Le Comité approuve la manière d'aller de l'avant recommandée par le groupe de travail sur les objets personnels et à usage domestique, à savoir que le groupe poursuive son travail sur une annexe proposée pour la résolution Conf. 13.7 (Rev. CoP14), finalise son rapport puis, après avoir obtenu l'approbation du président du Comité permanent, soumette ce rapport à la 16^e session de la Conférence des Parties

(CoP16). Le groupe de travail sur les objets personnels et à usage domestique demandera au groupe de travail sur les obligations spéciales en matière de rapports et au groupe de travail sur les mesures multilatérales d'envisager des moyens de réunir des informations sur la manière dont chaque Partie a appliqué la résolution Conf. 13.7 (Rev. CoP14).

41. Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I SC62 Doc. 41

Le Comité raporte à sa 63^e session la prise d'une décision sur l'acceptation ou le rejet des demandes d'enregistrement émanant des Philippines, afin de laisser à l'Indonésie et aux Philippines le temps de renforcer leur coopération et de soumettre à cette session un rapport sur les progrès accomplis. Le Comité encourage la coopération entre les Parties ayant des établissements d'élevage *ex situ* et celles ayant des programmes de conservation *in situ*.

42. Les grands singes SC62 Doc. 42

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 42 et demande au Secrétariat de soumettre un rapport à la CoP16 sur la mission technique dans les pays de l'aire de répartition des gorilles.

44. Viande de brousse.....*Pas de document*

Le Comité prend note du rapport oral du président du groupe de travail sur la viande de brousse en Afrique centrale (République démocratique du Congo), soumis conformément aux décisions 14.73 et 14.74 (Rev. CoP15). Le Comité permanent demande au Secrétariat de rester en contact avec le groupe de travail pour la préparation du rapport, que le groupe de travail devrait soumettre pour la CoP16.

45. Antilope du Tibet..... SC62 Doc. 45

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 45 et approuve la recommandation selon laquelle le Secrétariat devrait proposer à la CoP16 que l'obligation en matière de rapports soit supprimée du texte de la résolution.

47. Rhinocéros..... SC62 Doc. 47.1 et Doc. 47.2

Le Comité prend note des documents SC62 Doc. 47.1 et Doc. 47.2 et en approuve les recommandations. Le Comité fait siennes les propositions faites par le groupe de travail au cours de la session, détaillées dans le document SC62 Inf. 13, qui incluent que le Secrétariat enverra aux pays concernés les demandes d'informations incluses dans le document SC62 Inf. 13 et que les réponses seront envoyées au Secrétariat, qui les transmettra au groupe de travail sur les rhinocéros.